

Direction générale  
de l'alimentation

Sous-direction de la  
qualité et de la protection  
des végétaux

Bureau de la  
réglementation et de la  
mise sur le marché des  
intrants

Dossier suivi par : O.M.

Réf: 9800423TRAN10203



**BAYER SAS**  
service homologation  
**16 RUE JEAN-MARIE LECLAIR**  
**CP310**  
**69337 LYON CEDEX 09**  
**FRANCE**

Paris, le

**07 JUIN 2010**

**Objet : Lettre de décision**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de transfert entre sociétés d'une préparation déjà autorisée, concernant le produit :

**N° Intran : 9800423 - TERANO - AMM n° 9800423**

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de  
l'alimentation, l'ICSPV, Sous-directrice de la qualité et de la  
protection des végétaux

Emmanuelle SOUBEYRAN

### **Descriptif de l'Intrant**

N°intrant : 9800423 Nom commercial : **TERANO**

**Produits Phytopharmaceutiques**  
N° AMM : 9800423

Type commercial : Produit de seconde gamme  
Composition : Métosulame 25 G/KG+Flufénacet 600 G/KG

Conditions d'emploi : Vu l'avis de l'Afssa du 19 mai 2010

- Porter des gants et un vêtement de protection pendant toutes les opérations de mélange/chargement et de traitement.
- Délai de rentrée : 48 heures.

*Autorisation accordée pour le transfert de la préparation de BAYER CROPSCIENCE S.A.S. vers BAYER S.A.S.*

### **Firme détentrice**

BAYER S.A.S.

Ancienne firme :  
BAYER CROPSCIENCE S.A.S.

---

### **Dénominations commerciales**

TERANO

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICSPV, Sous-directrice de la qualité et de la protection des végétaux



Emmanuelle SOUBEYRAN